

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2014**

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi, 3 mars 2014, tenue à la salle du conseil de Saint-Isidore à 20 heures 05.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Carole Brochu  
Martin Boisvert  
Diane Rhéaume

Daniel Blais  
Bernyce Turmel  
Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE**

Monsieur Réal Turgeon, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment.

2014-03-47

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,  
APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Adoption du procès-verbal ;
  - 3.1. Séance ordinaire du 3 février 2014 ;
4. Période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Comptes à payer ;
7. État des revenus et charges au 28 février 2014 ;
8. Adoption de règlement ;
  - 8.1. Règlement no 256-2014 portant sur l'affichage des enseignes posées à plat sur les édifices et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013 et 252-2013) ;
9. Dépôt de soumissions ;
  - 9.1. Développement domiciliaire - Domaine-du-Vieux-Moulin phase 3 ;
    - 9.1.1. Services professionnels en ingénierie ;
10. Demandes de soumissions ;
  - 10.1. Balayage des chaussées ;
  - 10.2. Rapiécage manuel et mécanisé ;
  - 10.3. Entretien des fleurs ;
11. Inspection municipale ;
  - 11.1. Travaux à autoriser ;
  - 11.2. Grattage et mise en forme des chemins à surface granulaire ;
  - 11.3. Inventaire des effets sous la garde du directeur des travaux publics ;
  - 11.4. État concernant les chemins, ponts et cours d'eau ;

12. Inspection en bâtiments ;
  - 12.1. Émission des permis ;
  - 12.2. Dossiers des nuisances et autres ;
13. Sécurité incendie ;
  - 13.1. Demandes du directeur ;
  - 13.2. Véhicule d'unité d'urgence ;
    - 13.2.1. Mandat de services professionnels ;
  - 13.3. Schéma de couverture de risque - MRC de La Nouvelle-Beauce ;
    - 13.3.1. Rapport annuel 2013 ;
14. Budget 2014 ;
  - 14.1. Assurances générales - renouvellement et prime ;
  - 14.2. Subvention aux organismes à but non lucratif ;
15. Agrandissement et rénovation du garage municipal ;
  - 15.1. Surveillance des travaux ;
    - 15.1.1. Mandat de services professionnels ;
  - 15.2. Protocole d'entente avec le MAMROT ;
  - 15.3. Location de locaux ;
16. Fonds pour l'accessibilité ;
  - 16.1. Rénovation salle Amicale et accès toilette publique ;
    - 16.1.1. Modalités relatives à l'octroi de la subvention ;
17. Ministère des Transports ;
  - 17.1. Reddition de comptes 2013 ;
18. Divers ;
  - 18.1. Motion de félicitations - C.P.A. Saint-Isidore inc. et Tournoi Provincial N.A.P. de Saint-Isidore ;
  - 18.2. Motion de félicitations - monsieur Richard Lehoux ;
19. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**2014-03-48**

#### **3.1. Séance ordinaire du 3 février 2014**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2014 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quelques citoyens questionnent relativement à la nouvelle évaluation et les taxes 2014, la phase 3 du développement domiciliaire Domaine-du-Vieux-Moulin, entre autres le mandat accordé, le financement, le gaz naturel et l'aqueduc. Monsieur le maire fournit les explications appropriées.

### **5. CORRESPONDANCE**

Le maire, Réal Turgeon, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent :

**2014-03-49**

#### **Entraide sportive QCA - tournoi de golf**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,

APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la participation de quatre (4) représentants au tournoi de golf de l'Entraide sportive QCA, qui se tiendra le 5 juillet 2014 à Frampton, au coût total de quatre cent dollars (400,00 \$), taxes non applicables, dont la totalité sera payé par les participants, plus les frais.

QUE le conseil convienne de verser un montant de cent cinquante dollars (150,00 \$), à titre de commanditaire privilégié.

Adoptée

2014-03-50

**9147-0781 Québec inc. - collecte des ordures 2012, 2013 et 2014**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore exige un tarif pour le service d'enlèvement, de transport et de destruction des ordures ménagères ainsi que pour le service de collecte sélective à tous les propriétaires ;

ATTENDU QUE les terrains du Parc des Îles, propriété de 9147-0781 Québec inc., sont situés sur le territoire des municipalités de Scott et de Saint-Isidore ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore défraie en totalité les coûts dudit service ;

ATTENDU QUE les parties ont pris entente relativement à la facturation des ordures et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2012 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne d'expédier une facture à 9147-0781 Québec inc. relativement à la collecte des ordures au Parc des Îles, pour les années 2012, 2013 et 2014, au montant total de trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et sept cents (3 499,07 \$), représentant la partie non payée et non facturée pour lesdites années.

Adoptée

2014-03-51

**Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce - journée internationale de la femme**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,  
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les conseillères Hélène Jacques et Bernyce Turmel à assister à un dîner conférence organisée par la Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce dans le cadre de la Journée internationale de la femme, qui se tiendra le 13 mars 2014, à Scott, au coût total de quatre-vingt-onze dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (91,98 \$), taxes et services inclus.

Adoptée

**Maison de la Famille de la Nouvelle-Beauce et CSSS Alphonse-Desjardins -  
journée de sensibilisation sur la négligence**

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,  
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

**2014-03-52**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la conseillère Hélène Jacques à assister gratuitement à une journée de sensibilisation sur la négligence, organisée par la Maison de la Famille de la Nouvelle-Beauce en collaboration avec le CSSS Alphonse-Desjardins, qui aura lieu le 25 mars 2014 à Sainte-Marie.

Adoptée

**2014-03-53**

**Union des municipalités du Québec - sommet sur le milieu municipal**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise le maire à participer à la deuxième édition du sommet sur le milieu municipal qui aura lieu le 21 mars 2014 à Québec, au coût de cent soixante dollars et quatre-vingt-seize cents (160,96 \$), incluant les taxes.

Adoptée

**2014-03-54**

**Sûreté du Québec - priorités 2014-2015**

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec procède présentement à l'exercice de planification de leurs priorités sur le territoire de la MRC de La Nouvelle-Beauce, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015 ;

ATTENDU QUE certaines priorités sont proposées pour la prochaine année ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte les priorités proposées par la Sûreté du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015 et ce, tel que mentionné dans la lettre du 6 février 2014.

QUE le conseil convienne d'indiquer à la Sûreté du Québec les priorités 2014-2015 en matière de sécurité publique sur le territoire de Saint-Isidore.

Adoptée

**2014-03-55**

**Tribunal administratif du Québec - Agquisition inc. et 9251-1393 Québec inc.**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,  
APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil désigne les personnes suivantes pour représenter la municipalité de Saint-Isidore au Tribunal administratif du Québec lors de l'audience qui aura lieu du 31 mars au 2 avril 2014 dans le dossier d'expropriation Agquisition inc. et

9251-1393 Québec inc. :

- Monsieur Réal Turgeon, maire ;
- Me Patrice Simard, avocat, Sylvain, Parent, Gobeil, Simard ;
- Monsieur Norbert Legros, évaluateur agréé, Expertises Immobilières de Beauce ;
- Monsieur Cédric Poirier, ingénieur, WSP Canada inc. (Genivar inc.) ;
- Monsieur Georges Lemieux, ingénieur, LVM inc.

Adoptée

**2014-03-56 Journal Beauce-Média - semaine nationale de l'action bénévole**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise une publicité dans l'hebdomadaire Beauce-Média, dans le cadre de la semaine nationale de l'action bénévole, édition du 9 avril 2014, au coût de cent vingt-six dollars et quarante-sept cents (126,47 \$), taxes incluses et ce, afin de souligner le bénévolat de monsieur Jean-François Allen.

Adoptée

**2014-03-57 Vélo Québec Événements - Vélotour SP (sclérose en plaques) région de Lévis**

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,  
APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise Vélo Québec Événements à circuler sur le territoire de la municipalité de Saint-Isidore dans le cadre du passage du Vélotour SP région de Lévis, qui aura lieu samedi les 23 et 24 août 2014, permettant d'amasser des fonds pour venir en aide aux personnes atteintes de la sclérose en plaques ainsi qu'à leur famille.

Adoptée

Le conseil convient de :

- ne pas acquiescer à la demande de commandite du CPE des Petits Pommiers relativement à tenue d'un Salon de la garde en milieu familial le 5 avril 2014 à Sainte-Marie ;
- ne pas amorcer les démarches pour une demande d'exclusion de la zone agricole pour les lots 3 174 039, 3 174 071, 3 029 560, 3 029 561, 3 029 540 et 3 029 557 ;
- inscrire les élus disponibles à la rencontre annuelle des administrateurs et gestionnaires des municipalités de la MRC de La Nouvelle-Beauce prévue le 12 mars 2014 ;
- laisser toute latitude pour participer aux activités de la Table Agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches ;
- compléter le questionnaire relatif au plan d'action 2014-2016 de la Table régionale de concertation sur les saines habitudes de vie en Chaudière-Appalaches par deux (2) élus volontaires ;
- vérifier avec le directeur des travaux publics la pertinence d'une formation pour les personnes appelées à effectuer des travaux de mécanique, de soudure ainsi que des travaux manuels ;

- ne pas annuler la facture relativement à l'intervention du service incendie lors d'une sortie de route pour une non résidente ;
- autoriser la participation de madame Hélène Jacques à une journée de la Table de concertation régionale sur les saines habitudes de vie qui aura lieu le 21 mars 2014 à Saint-Elzéar ;
- inviter la population à une soirée d'information publique sur la Berce du Caucase qui aura lieu le 11 mars 2014 au Centre multifonctionnel.

Le conseil convient de ne pas donner suite aux demandes suivantes :

- contribution financière à Moisson Beauce ;
- formation par la Fédération Québécoise des Municipalités sur la maîtrise des dossiers municipaux ;
- décréter le mois d'avril «Mois de la jonquille» ;
- adhésion à la Fédération canadienne des municipalités ;
- colloque sur les finances municipales ;
- souper spectacle bénéfice de l'Association de la fibromyalgie région Chaudière-Appalaches ;
- formation sur les obligations en matière d'infrastructures municipales.

2014-03-58

## **6. COMPTES À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve les paiements suivants :

les prélèvements nos 1714 à 1737 inclusivement (le prélèvement no 1729 étant annulé), les chèques nos 10460 à 10519 inclusivement (le chèque no 10461 étant annulé) et les salaires, totalisant trois cent soixante-deux mille cinq cent quarante-huit dollars et soixante-dix-huit cents (362 548,78 \$)

DONT

10482	Équinox Industries Ltd	5 944,05 \$*
10507	Signalisation Lévis inc.	2 404,77 \$*

ET

10520	Passions Gourmandes	1 452,00 \$*
-------	---------------------	--------------

\*QUE les présentes dépenses soient payées à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée

## **7. ÉTAT DES REVENUS ET CHARGES AU 28 FÉVRIER 2014**

Le conseil prend acte du dépôt de l'état des revenus et charges au 28 février 2014.

## **8. ADOPTION DE RÈGLEMENT**

2014-03-59

**8.1. Règlement no 256-2014 portant sur l'affichage des enseignes posées à plat sur les édifices et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011,**

**230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013 et 252-2013)**

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité d'apporter des modifications à sa réglementation d'urbanisme afin de tenir compte de certaines situations ;

ATTENDU QU'un Règlement de zonage portant le numéro 160-2007 est en vigueur ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite augmenter la superficie maximale permise pour les enseignes posées à plat sur les édifices;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la municipalité d'apporter certaines modifications ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement avec dispense de lecture a été donné par Carole Brochu, conseillère, lors d'une séance du conseil tenue le 13 janvier 2014 ;

ATTENDU QUE tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LE RÈGLEMENT NO 255-2014 ET DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

**ARTICLE 1 : TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement porte le titre de «Règlement no 256-2014 portant sur l'affichage des enseignes posées à plat sur les édifices et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013 et 252-2013)».

**ARTICLE 2 : PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci comme s'il était ici reproduit au long.

**ARTICLE 3 : SUPERFICIE DES ENSEIGNES ET DES PANNEAUX-RÉCLAME**

L'alinéa d) de l'article **15.5.4. Superficie des enseignes et des panneaux-réclame** est abrogé et remplacé par l'alinéa suivant :

- d) La superficie maximale du total des enseignes posées à plat sur un édifice ne peut dépasser dix pour cent (10%) de la superficie de la façade. Cette disposition ne s'applique pas aux enseignes posées sur le tour des marquises protégeant des pompes à essence.

## **ARTICLE 5 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté ce 3 mars 2014.

Réal Turgeon,  
Maire

Louise Trachy, g.m.a.  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

\*\*\*\*\*

## **9. DÉPÔT DE SOUMISSIONS**

### **9.1. Développement domiciliaire - Domaine-du-Vieux-Moulin phase 3**

2014-03-60

#### **9.1.1. Services professionnels en ingénierie**

ATTENDU QUE par la résolution 2013-12-321, la municipalité de Saint-Isidore demandait des soumissions, par appel d'offres public dans un système électronique et dans un journal diffusé sur le territoire, pour des services en ingénierie relatifs à la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux dans le projet Domaine-du-Vieux-Moulin / phase 3 ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

	<u>COÛTS</u> (incluant les taxes)
Aecom Consultants inc.	238 159,22 \$
BPR - Infrastructure inc.	153 505,42 \$
EMS	229 298,09 \$
Génio Experts-Conseils inc.	247 541,18 \$
Les Consultants SM inc.	201 206,25 \$
Roche ltée, Groupe-conseil	128 082,15 \$
SNC-Lavalin inc.	149 237,55 \$
WSP Canada inc.	170 105,51 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour des services en ingénierie dans le projet domiciliaire Domaine-du-Vieux-Moulin phase 3 à Roche ltée, Groupe-conseil, plus bas soumissionnaire conforme, au coût total de cent vingt-huit mille quatre-vingt-deux dollars et quinze cents (128 082,15 \$), incluant les taxes, et ce, réparti comme suit :

- Items 1 à 6      52 428,60 \$      dès la signature du contrat  
(payé à même l'excédent accumulé non affecté)
- Items 7 à 9      75 653,55 \$      dès l'approbation du règlement  
d'emprunt

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents relatifs.

Adoptée

## **10. DEMANDES DE SOUMISSIONS**

### **10.1. Balayage des chaussées**

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,  
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

2014-03-61

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions sur invitation pour le balayage des chaussées pour l'année 2014 auprès de fournisseurs présélectionnés.

QUE les soumissions soient reçues au bureau municipal au plus tard mercredi, le 26 mars 2014, à 14 h 45.

Adoptée

2014-03-62

### **10.2. Rapiécage manuel et mécanisé**

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLE BROCHU,  
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions sur invitation pour les travaux de rapiécage manuel pour un montant de vingt-cinq mille dollars (25 000,00 \$), taxes incluses, pour l'année 2014 auprès de fournisseurs présélectionnés.

QUE le conseil demande des soumissions par appel d'offres public dans un système électronique et dans un journal diffusé sur le territoire pour les travaux de rapiécage mécanisé pour un montant de deux cent mille dollars (200 000,00 \$), taxes incluses, pour l'année 2014.

QUE les soumissions soient reçues au bureau municipal au plus tard :

- mercredi, le 26 mars 2014 à 15 h 00 (rapiécage manuel) ;
- mercredi, le 2 avril 2014 à 14 h 30 (rapiécage mécanisé).

Adoptée

2014-03-63

### **10.3. Entretien des fleurs**

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,  
APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions pour l'année 2014 et pour les années 2014/2015/2016, par le biais du journal Entre-Nous, édition de mars 2014, relatives à l'entretien des fleurs au Centre municipal, plates-bandes et jardinières sur le territoire.

QUE les soumissions soient reçues au bureau municipal au plus tard mercredi, le 26 mars 2014, à 14 h 30.

Adoptée

## **11. INSPECTION MUNICIPALE**

### **11.1. Travaux à autoriser**

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,  
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2014-03-64

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement aux travaux publics :

#### **COÛTS ESTIMÉS** (incluant les taxes)

Aménagement d'un tributaire de la décharge de la Grande-Ligne <i>Fournisseur : MRC de La Nouvelle-Beauce</i>	1 878,69 \$
--	-------------

QUE la présente dépense soit payée à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée

2014-03-65

### **11.2. Grattage et mise en forme des chemins à surface granulaire**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a reçu une proposition pour le grattage et mise en forme des chemins à surface granulaire situés sur le territoire ;

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate Gilles Audet Excavation inc. pour effectuer les travaux de grattage et de mise en forme des chemins à surface granulaire, pour la saison 2014, au taux horaire de cent quarante-et-un dollars et quarante-deux cents (141,42 \$), incluant les taxes et le transport.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore, tous les documents relatifs.

Adoptée

### **11.3. Inventaire des effets sous la garde du directeur des travaux publics**

Le conseil prend acte du dépôt de l'inventaire des effets sous la garde du directeur des travaux publics.

### **11.4. État concernant les chemins, ponts et cours d'eau**

Le conseil prend acte du dépôt de l'état concernant les chemins, ponts et cours d'eau sous la surveillance du directeur des travaux publics.

## **12. INSPECTION EN BÂTIMENTS**

### **12.1. Émission des permis**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de février 2014.

## **12.2. Dossiers des nuisances et autres**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois de février 2014.

**2014-03-66**

### **9103-6707 Québec inc. (Dekhockey Beauce)**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a émis un permis à 9103-6707 Québec inc. (Dekhockey Beauce) le 16 septembre 2011, numéro 2011-09-0139, pour l'installation de deux (2) patinoires pour le Dekhockey et d'un bâtiment principal offrant des services connexes (abri, toilette, douche, restauration, etc.), situé au 2028 rang de la Rivière ;

ATTENDU QUE par la résolution 2012-09-251, la municipalité convenait d'émettre un nouveau permis à 9103-6707 Québec inc. (Dekhockey Beauce), prolongeant le délai prévu au permis 2011-09-0139, soit de l'automne 2012 à l'automne 2013, afin de concrétiser la phase 2 du projet par la construction d'un immeuble au 2028 rang de la Rivière, incluant entre autres une aire de restauration, et ce, au coût en vigueur ;

ATTENDU QUE ladite résolution autorisait également l'installation temporaire d'un casse-croûte sur la propriété jusqu'à l'automne 2013 ;

ATTENDU QUE 9103-6701 Québec inc. (Dekhockey Beauce) n'est présentement pas en mesure de procéder à la phase 2 dudit projet ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accorde à 9103-6707 Québec inc. (Dekhockey Beauce), jusqu'au 2 mars 2017, pour demander un permis relativement à la concrétisation de la deuxième étape du projet sur le lot 4 806 910, soit la construction d'un bâtiment principal qui abritera différents services pour la clientèle.

Adoptée

**2014-03-67**

### **Monsieur Jean-Marie Brochu**

ATTENDU QUE monsieur Jean-Marie Brochu désire acquérir de la municipalité de Saint-Isidore une bande de terrain d'une superficie de trois cent quarante-trois mètres carrés et huit dixièmes (343,8 m.c.), située à l'intersection route Larose/rang de la Grande-Ligne et ce, afin d'implanter une installation septique conforme à la réglementation ;

ATTENDU QU'un plan cadastral du lot 3 029 166 a été réalisé aux frais du propriétaire, et ce, tel que mentionné dans la résolution 2013-11-283 ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de vendre un terrain à monsieur Jean-Marie Brochu, lot no 5 444 915, au coût de deux mille quatre cent sept dollars et cinquante-six cents (2 407,56 \$), taxes et ajustements s'il y a lieu.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

### **13. SÉCURITÉ INCENDIE**

#### **13.1. Demandes du directeur**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU

2014-03-68

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement au service incendie :

	<b><u>COÛTS ESTIMÉS</u></b> (incluant les taxes)
<b>Défi Gratte-ciel 16 mai 2014</b>	
Inscription de 4 pompiers <i>Fournisseur : Dystrophie musculaire Canada</i>	200,00 \$
Identification de 4 bunkers au nom de St-Isidore <i>Fournisseur : Boivin &amp; Gauvin inc.</i>	229,95 \$
<b>Équipements</b>	
2 lumières stroboscopiques <i>Fournisseur : Boivin &amp; Gauvin inc.</i>	193,16 \$
3 cartes MSP, incluant clip et 1 plaque de camion incluant transport <i>Fournisseur : Médimage</i>	69,51 \$
<b>Congrès de l'ACSIQ</b>	
Inscription de M. Éric Paradis <i>Fournisseur : Association des chefs en Sécurité incendie du Québec</i>	528,14 \$

Adoptée

#### **13.2. Véhicule d'unité d'urgence**

2014-03-69

##### **13.2.1. Mandat de services professionnels**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore désire procéder à l'acquisition d'un véhicule d'unité d'urgence pour le service incendie ;

ATTENDU QUE Alain Côté Consultants inc. a transmis une offre de services à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate Alain Côté Consultant inc. à préparer un devis descriptif, après rencontre pour confirmation des besoins avec le service incendie, ainsi qu'une estimation du coût relativement à l'acquisition d'un véhicule d'unité d'urgence, au montant forfaitaire de deux mille huit cent soixante-quatorze dollars et trente-huit cents (2 874,38 \$), taxes incluses, excluant les frais de déplacement, et ce, tel que mentionné à la première étape de l'offre de services datée du 12 novembre 2012.

QUE ledit montant inclut le versement de huit cent soixante-deux dollars et trente-et-un cents (862,31 \$) effectué le 27 février 2014.

Adoptée

### **13.3. Schéma de couverture de risque - MRC de La Nouvelle-Beauce**

2014-03-70

#### **13.3.1. Rapport annuel 2013**

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce a été attesté par le ministre de la Sécurité publique le 2 août 2007 ;

ATTENDU QU'à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu de produire un rapport annuel des activités en sécurité incendie ;

ATTENDU QUE le rapport annuel 2013 a été produit en partie par chacune des municipalités faisant partie de la MRC de La Nouvelle-Beauce ;

ATTENDU QUE les informations concernant le service régional de sécurité incendie de la MRC ont été remplies par le coordonnateur en sécurité incendie pour consigner les actions du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques ;

ATTENDU QUE l'onglet PMO (justifications) a été produit à partir des informations et des données fournies par l'indicateur de performance de chacune des municipalités de la MRC de La Nouvelle-Beauce ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a pris connaissance de l'indicateur de performance et du graphique pour le rapport annuel de l'année 2013 et prendra, s'il y a lieu, et ce, selon les moyens financiers, les mesures nécessaires pour l'amélioration du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en collaboration avec le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil adopte la partie du rapport annuel 2013 en lien avec la municipalité de Saint-Isidore en regard au schéma de couverture de risques et autorise la MRC de La Nouvelle-Beauce à le transmettre au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée

### **14. BUDGET 2014**

2014-03-71

#### **14.1. Assurances générales - renouvellement et prime**

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLE BROCHU,  
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore renouvelle le contrat d'assurances générales auprès de Groupe Ultima inc. au montant de quatre-vingt-deux mille sept cent quarante-et-un dollars (82 741,00 \$), incluant les taxes, représentant une augmentation de trois pour cent (3%) pour la valeur des bâtiments et ce, pour l'année 2014.

QUE le conseil convienne d'ajouter au contrat d'assurances les équipements des parcs de l'Aréna et des Oiseaux pour une valeur totale de cent mille dollars (100 000,00 \$),

représentant une prime additionnelle approximative de quatre cent quatre-vingt-douze dollars et soixante-huit cents (492,68 \$), incluant les taxes, payable à même le fonds des activités de fonctionnement.

Adoptée

**2014-03-72**

#### **14.2. Subvention aux organismes à but non lucratif**

ATTENDU QUE par la résolution 2014-01-25, la municipalité de Saint-Isidore octroyait une contribution financière aux organismes à but non lucratif et ce, afin de les encourager à poursuivre leurs buts et objectifs ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une modification à la demande initiale d'un organisme ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convient de hausser la contribution financière accordée au Club de patinage artistique de Saint-Isidore inc. d'un montant de cent cinquante dollars (150,00 \$), représentant l'inscription de demi-saison d'une patineuse, pour la période de janvier à avril 2014.

QUE la présente dépense soit payée à même le fonds des activités de fonctionnement.

Adoptée

### **15. AGRANDISSEMENT ET RÉNOVATION DU GARAGE MUNICIPAL**

#### **15.1. Surveillance des travaux**

**2014-03-73**

##### **15.1.1. Mandat de services professionnels**

ATTENDU QUE par les résolutions 2013-07-176 et 2013-07-177, la municipalité de Saint-Isidore octroyait des contrats concernant le projet «agrandissement et rénovation du garage municipal pour les véhicules d'urgence», comme suit :

- Dominique Blais, architecte, pour des services professionnels en architecture ;
- Axys consultants inc. pour des services professionnels en structure du bâtiment ;
- PGA Experts inc. pour des services professionnels en mécanique et électricité ;

ATTENDU QUE seulement l'offre de services de Axys consultants inc. incluait la surveillance des travaux ;

ATTENDU QUE Dominique Blais, architecte, et PGA Experts inc. ont fait parvenir une offre de service pour la surveillance des travaux en architecture et en mécanique et électricité ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie les contrats suivants relativement à la surveillance des travaux dans le projet «agrandissement et rénovation du garage municipal pour les véhicules d'urgence» à :

- Dominique Blais, architecte, pour des services professionnels en architecture, au coût de dix-neuf mille trois cent soixante-treize dollars et vingt-neuf cents (19 373,29 \$), incluant les taxes, et ce, telle la proposition soumise le 18 février 2014 ;
- PGA Experts inc. pour des services professionnels en mécanique et électricité, au coût de cinq mille cinq cent dix-huit dollars et quatre-vingt cents (5 518,80 \$), incluant les taxes, et ce, telle la proposition soumise le 17 février 2014.

QUE les présentes dépenses soient payées à même le règlement d'emprunt.

Adoptée

**2014-03-74**

**15.2. Protocole d'entente avec le MAMROT**

ATTENDU QUE par la résolution no 2012-10-280, la municipalité de Saint-Isidore déposait un projet relatif à l'agrandissement et la rénovation du garage municipal dans le cadre du sous-volet 5.1 du programme d'infrastructures Québec-Municipalités du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a reçu un protocole d'entente énonçant les modalités ainsi que la participation financière maximale de 501 360,00 \$ du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, représentant soixante-cinq pour cent (65%) des coûts admissibles ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte le protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relativement à l'octroi d'une aide financière concernant l'agrandissement et la rénovation du garage municipal et ce, dans le cadre du sous-volet 5.1 du programme d'infrastructures Québec-Municipalités.

QUE le maire, ou son remplaçant, soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, ledit protocole.

Adoptée

**2014-03-75**

**15.3. Location de locaux**

ATTENDU QUE les travaux d'agrandissement et de rénovation du garage municipal débuteront incessamment ;

ATTENDU QU'il y a lieu de déplacer les véhicules de pompiers et de voirie ainsi que les accessoires à un autre emplacement pendant la durée des travaux ;

ATTENDU QUE Transport St-Isidore ltée est disposé à louer à la municipalité le garage situé au 2244, route du Président-Kennedy ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore, conjointement avec Les Structures Pelco inc., conviennent de louer pour une période deux (2) mois débutant le 29 mars 2014, avec possibilité de prolongation, un immeuble situé au 2244, route Kennedy, propriété de Transport St-Isidore ltée, et ce, aux conditions énoncées dans le contrat de location.

QUE le coût de location, payable par Les Structures Pelco inc., soit réparti comme suit :

- 2 529,45 \$/mois (29 mars 2014 au 30 mai 2014) ;
- 632,36 \$/semaine supplémentaire.

QUE le maire, ou son remplaçant, soit autorisé à signer, tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

## **16. FONDS POUR L'ACCESSIBILITÉ**

### **16.1. Rénovation salle Amicale et accès toilette publique**

**2014-03-76**

#### **16.1.1. Modalités relatives à l'octroi de la subvention**

ATTENDU QUE Emploi et Développement social Canada (EDSC) a approuvé une aide financière au montant de dix-neuf mille six cent quatre-vingt-quinze dollars (19 695,00 \$) relatif au projet «rénovation salle Amicale et accès toilette publique» présenté dans le volet Projets de petite envergure du Fonds pour l'accessibilité ;

ATTENDU QUE la municipalité doit obtenir un décret en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) nous autorisant à conclure l'accord de subvention ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne d'accepter les modalités de l'accord de subvention jointes à la lettre de Emploi et Développement social Canada en date du 19 février 2014 relativement au projet «rénovation salle Amicale et accès toilette publique».

QUE le conseil transmette à Emploi et Développement social Canada copie du décret obtenu en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) autorisant la municipalité à conclure ledit accord.

Adoptée

## **17. MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

**2014-03-77**

### **17.1. Reddition de comptes 2013**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, le ministère des Transports exige que la municipalité de Saint-Isidore lui transmette une reddition de comptes attestant l'usage des compensations reçues ;

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil mandate Blanchette Vachon et Associés, CA, s.e.n.c.r.l. afin de vérifier la reddition de comptes de la municipalité de Saint-Isidore, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013, et transmettre un rapport au ministère des Transports, au taux horaire de cent dollars et trois cents (100,03 \$), incluant les taxes et ce, selon les besoins professionnels.

Adoptée

## **18. DIVERS**

### **18.1. Motion de félicitations - C.P.A. Saint-Isidore inc. et Tournoi Provincial N.A.P. de Saint-Isidore**

2014-03-78

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,  
APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore félicite les comités, les bénévoles ainsi que le personnel du Centre municipal qui ont collaboré au succès de la Compétition Interclubs qui s'est tenue les 21, 22 et 23 février dernier ainsi qu'au Tournoi Provincial N.A.P. de Saint-Isidore présentement en cours et ce, par l'accueil et les équipements mis en place pour assurer la réussite de ces activités.

Adoptée

2014-03-79

### **Motion de félicitations - monsieur Richard Lehoux**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,  
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore félicite monsieur Richard Lehoux, préfet à la MRC de La Nouvelle-Beauce et maire de Saint-Elzéar, pour son élection à la présidence de la Fédération Québécoise des Municipalités qui, par son expérience du milieu municipal, saura représenter efficacement les intérêts de tous les membres. Félicitations et bon mandat.

Adoptée

## **19. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire, Réal Turgeon, déclare la séance close.

2014-03-80

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 20 HEURES 55.

Adopté ce 7 avril 2014.

Réal Turgeon,  
Maire

Louise Trachy, g.m.a.  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,  
Maire

\*\*\*\*\*